

PROCES-VERBAL
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2017

.....

Date de convocation du Conseil municipal : 21/06/2017

Date d'affichage de la convocation à la mairie : 21/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-François BROUSTAUT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

10 Présents : J.F. BROUSTAUT, CH. RAPIN, H. GOGA, R. NAPSANS, G. JOUNEAU, A. DELPONT, CH. COUPER, A. PRADEL, B. CIOTTA, M. VERDIER,
Mme REFAUVELET arrive à 19h55

3 Absents ayant donné procuration : Mme DEYMIER R à M. J.F. BROUSTAUT, Mme LAULAN à M. R. NAPSANS, Mme M.H. PONTAL à M. VERDIER

1 Absente : Mme D. DUBOIS

M. R. NAPSANS a été désigné secrétaire de séance

.....

1- . Approbation de la séance du 09 mai 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve le procès-verbal de la séance du 09 mai 2017 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

2- Adoption du Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Approbation des montants des attributions de compensation (AC).

Considérant l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Considérant l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2016 portant modification des statuts et des compétences,

Considérant le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) portant sur la valorisation des charges liées au transfert des compétences sur la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi que sur la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire et l'animation sportive, adopté par la CLECT le 10 Mai 2017, joint en annexe,

EXPOSE

Le Président de la communauté de communes a souhaité faire aboutir la démarche de transfert de compétences sur les équipements sportifs et la voirie, démarche entamée déjà lors du précédent mandat. Pour ce faire, il a souhaité que ces champs de compétences figurent dans les statuts de la communauté de communes durant cette mandature, missionnant les 2 vice-Présidents en charge de ces domaines pour œuvrer avec leur commission respective afin de préparer ces transferts.

La volonté des élus dans cet exercice a été de donner du sens aux transferts : transférer des compétences portant avec elle des investissements de moyen/long terme, permettant d'améliorer les services rendus et développer les pratiques sportives pour une population en constante évolution, rendre plus lisible l'action à l'échelle intercommunale pour les acteurs sportifs du territoire en aménageant des équipements sportifs de qualité.

Aux termes des travaux préparatoires menés par la CLECT tout au long de l'année 2016 et au premier trimestre 2017, les élus ont fait le choix de retenir une méthode consensuelle de valorisation des transferts de charge et de s'orienter vers une fixation libre des montants des attributions de compensation.

En matière de voirie, un bureau d'études a été missionné durant l'année 2016 afin d'établir un diagnostic des voies à transférer portant sur leur classement en fonction de leur état au moment du transfert. Un cahier des charges type des travaux de réfection des voies à effectuer a été défini en fonction de leur état par la commission et a donné lieu à une estimation prévisionnelle du coût de remise en état.

Le montant total des investissements prévisionnels a été lissé sur 20 ans. Ce coût estimatif annuel en résultant a été retenu comme élément de valorisation des charges à transférer.

A cela s'est ajouté un coût forfaitaire d'entretien au mètre linéaire, déterminé à partir de la moyenne des charges figurant aux chapitres 011 des comptes administratifs des communes sur les années 2013 à 2015 et 012 des comptes administratifs des communes sur les années 2013 à 2015.

En ce qui concerne les charges liées au transfert des équipements sportifs, seuls les frais d'entretien ont été retenus sur la base de la moyenne des charges inscrites aux chapitres 011 des comptes administratifs des communes sur les années 2013 à 2015 et au chapitre 012 sur les comptes administratifs de l'année 2015, moyenne ventilée sur chaque commune au prorata de sa population. Concernant l'animation sportive, les élus ont retenu la moyenne des subventions versées par les communes sur les années 2013-2015 aux associations répondant aux critères figurant dans la charte sportive intercommunale. Cette moyenne a été ventilée sur chaque commune au prorata de sa population.

Il s'agit donc :

- d'adopter le rapport remis par la CLECT sur la valorisation des charges à transférer, synthétisé comme suit :

	BAURECH	CAMBERS	CAMBLANES & MEYNAC	CENAC	LATRESNE	QUINSA C	ST CAPRAIS-DE-BORDEAUX	TOTAL
CHARGES TRANSFEREES VOIRIE INVST	2 047 €	9 650 €	20 058 €	18 021 €	11 715 €	7 587 €	24 094 €	93 171 €
CHARGES TRANSFEREES VOIRIE FONCT	1 600 €	7 293 €	15 651 €	11 894 €	12 342 €	9 510 €	27 891 €	86 182 €
CHARGES TRANSFEREES EQUIPEMENTS SPORTIFS/ANIMATION SPORTIVE	8 857 €	15 170 €	32 280 €	20 464 €	37 279 €	23 742 €	30 362 €	168 154 €
MONTANT TOTAL DES CHARGES TRANSFEREES	12 504€	32 113€	67 989€	50 379€	61 336€	40 839€	82 347€	347 507€

- d'approuver les attributions de compensation en découlant présentées ci-après :

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX
MAIRIE DE TABANAC

	BAURECH	CAMBES	CAMBLANES & MEYNAC	CENAC	LANGOIRAN	LATRESNE	LE TOURNE	LIGNAN-DE-BORDEAUX	QUINSAC	ST CAPRAIS-DE-BORDEAUX	TABANAC	TOTAL
AC 2016	10 622 €	38 681 €	193 237 €	11 081 €		485 160 €			44 020 €	83 550 €		866 351 €
MONTANT TOTAL DES CHARGES TRANSFEREES	12 504 €	32 113€	67 989€	50 379€		61 336€			40 839€	82 347€		347 507€
AC 2017 positives		6 568€	125 248€		82 747€	423 824€	44 615€	16 691€	3 183€	1 203€	6 622€	782 701€
Débasage								72 000€				
AC 2017 négatives	- 1882€			- 39 304€								-41 186€

Après avoir entendu les explications du maire, le conseil municipal, décide :

- d'adopter le rapport de la CLECT portant sur la valorisation des charges à transférer suite au transfert des compétences sur la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi que sur la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire et l'animation sportive, et synthétisé comme suit :

	BAURECH	CAMBES	CAMBLANES-ET-MEYNAC	CENAC	LATRESNE	QUINSAC	ST CAPRAIS-DE-BORDEAUX	TOTAL
CHARGES TRANSFEREES VOIRIE INVEST	2 047 €	9 650 €	20 058 €	18 021 €	11 715 €	7 587 €	24 094 €	93 171 €
CHARGES TRANSFEREES VOIRIE FONCT	1 600 €	7 293 €	15 651 €	11 894 €	12 342 €	9 510 €	27 891 €	86 182 €
CHARGES TRANSFEREES EQUIPEMENTS SPORTIFS/ANIMATION SPORTIVE	8 857 €	15 170 €	32 280 €	20 464 €	37 279 €	23 742 €	30 362 €	168 154 €
MONTANT TOTAL DES CHARGES TRANSFEREES	12 504€	32 113€	67 989€	50 379€	61 336€	40 839€	82 347€	347 507€

- d'approuver les montants des attributions de compensation en découlant, présentés ci-après :

	BAURECH	CAMBES	CAMBLANES & MEYNAC	CENAC	LANGOIRAN	LATRESNE	LE TOURNE	LIGNAN-DE-BORDEAUX	QUINSAC	ST CAPRAIS-DE-BORDEAUX	TABANAC	TOTAL
AC 2016	10 622 €	38 681 €	193 237 €	11 081 €		485 160 €			44 020 €	83 550 €		866 351 €
MONTANT TOTAL DES CHARGES TRANSFEREES	12 504€	32 113€	67 989€	50 379€		61 336€			40 839€	82 347€		347 507€
AC 2017 positives		6 568€	125 248€		82 747€	423 824€	44 615€	88 691€	3 183€	1 203€	6 622€	782 701€
AC 2017 négatives	- 1 882€			39 304€								-41 186€

3- Année scolaire 2017-2018 - Tarifs cantine scolaire garderie

❖ Cantine

Vu le marché signé avec l'Aquitaine de restauration en août 2016,
Vu l'acte d'engagement et notamment l'article 5 relatif à l'actualisation des tarifs,
Considérant la revalorisation des prix au 1^{er} septembre 2017,
Sur proposition de M. le maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer comme suit les tarifs applicables à la rentrée prochaine :

- ✓ Repas enfants : 2.75€
- ✓ Repas adultes : 4.10€

❖ Garderie

M. le maire précise que la garderie du matin et du soir sera dès la rentrée prochaine prise en charge par la communauté de communes des Portes de l'Entre Deux Mers dans le cadre des compétences qu'ils exercent pour les ALSH ; seule la garderie du mercredi midi, de 12h00 à 13h30 restera sous la responsabilité de la commune.

Le tarif restera fixé à 1.15€.

4- Suspension de la subvention au Syndicat des Marais

Vu la subvention n°2017/16 relative au vote des subventions 2017,
Vu le courrier en date du 13 juin 2017 adressé au syndicat des Marais, demandant le bilan financier de l'ASA,

Considérant qu'à ce jour, aucune pièce ne nous a été envoyée,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de suspendre la subvention d'un montant de 2.500€.

5- . Maintien de la semaine à 4,5 jours

Mme Goga rend compte du dernier conseil d'école où il a été question du retour de la semaine à 4 jours. 50% des parents d'élèves qui ont répondu à l'enquête menée par l'école étaient favorables ; les communes qui avaient confié au Vallon de l'Artolie l'organisation de leur TAP, Langoiran , Le Tourne, ont choisi de revenir à 4 jours d'école.

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques possible dès la rentrée prochaine,

Vu les engagements déjà pris pour assurer les activités dispensées dans le cadre des TAP,

Vu les adaptations nécessaires en terme de personnel mises en place en septembre 2014,

Considérant l'avis du conseil d'école favorable au retour à 4 jours,

Considérant que les délais de remise en question des rythmes scolaires sont trop courts pour réorganiser les services (transport scolaire, ALSH ...), et pour modifier l'organisation matérielle des familles,

Sur proposition de M. le maire,

Le conseil municipal, par 12 voix pour dont 3 par procuration et 1 voix contre (M. Jouneau) décide de maintenir la semaine à 4,5 jours

6- Travaux de voirie place de Rouquey

Vu les réflexions préalables à l'aménagement de la Place menées avec le CAUE, et les réunions publiques qui se sont tenues dans la salle des fêtes et sur place dans le courant du 2^{ème} semestre 2016,

Vu le vote du budget en avril dernier,

Considérant que l'objectif est de modifier l'utilisation de la place à l'usage exclusif de parking et notamment d'en faire un espace ludique et de redonner au lieu une fonction de place de village,

Décision

1. M. le maire signale que le devis d'un montant de 9.000€ HT a été signé
2. Il informe l'assemblée que les travaux de terrassement ont été réalisés la 1^{ère} quinzaine de juin.

7- Ecole de musique PEMDA - demande de soutien

M. le maire donne connaissance du courrier de l'association rendant compte de la table ronde organisée en mai dernier sur l'avenir de cette école de musique.

Compte tenu de la perte de la subvention du Vallon de l'Artolie, l'association demande aux différentes communes de participer à hauteur de 80€ par élève habitant de la commune, faute de quoi, leurs comptes ne pourraient pas être équilibrés et l'activité maintenue.

Notre commune compte actuellement 15 élèves ce qui représenterait une aide de 1120€.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal se prononce favorablement au versement de cette aide individuelle qui viendra en déduction du coût réglé par les adhérents.

8- Questions diverses

- Travaux de voirie suite aux inondations de 2014 : Christian Rapin rend compte de l'entrevue avec le cabinet d'ingénierie Azimut qui a eu lieu sur place le 2 juin ; en principe, les travaux doivent se faire dès la mi-juillet. Les bordures de la route de Bigorre seront refaites ainsi que le goudronnage des parties abîmées par les eaux, l'estey sera nettoyé, le goudronnage sera repris jusqu'au bord de l'estey pour éviter les infiltrations d'eau.

Suite à plusieurs interrogations, M. Rapin précise que l'estey ne peut être nettoyé mécaniquement, que la CDC prend en charge seulement la bande de roulement ; M. Ciotta s'étonne car la CDC du V. de l'Artolie se chargeait des bas-côtés et des fossés.

- Tourne à gauche à Rouquey : M. le maire signale que le CRD de Créon a répondu à notre courrier relatif à nos interrogations sur ce projet ; les travaux d'aménagements en relation avec la mise aux normes des abribus du CD10 sont toujours en cours ; le planning de réalisation de ces travaux ne peut nous être donné.

M. le maire signale que le comptage de véhicules sur le RD 240 ne nous a pas encore été proposé. Il faudra relancer le CDR.

- Mme Pradel souhaite savoir quand la circulation sur le CD 10 reviendra à la normale, le mur de M. Desmedt étant terminé. Il lui est répondu que le revêtement en moellons du mur reste à faire.

- M. le maire signale que la réparation du frigo de la cantine s'élève à 574€ ; l'an dernier, le compresseur a été changé ; le meuble étant en bon état, il a été décidé de réparer un fois de plus ; le devis pour un frigo neuf s'élève à 2 746€ TTC.

- M. le maire rend compte au nom de Mme Deymier des démarches qu'elle a entreprises auprès d'autres associations pour mettre en place un forum des associations avec les communes qui le veulent bien ; en effet, la CDC du Vallon de l'Artolie organisait un forum pour l'ensemble des associations du territoire. Les portes de l'Entre Deux Mers ne le font pas ; l'idée a séduit plusieurs communes et associations, Haux, Langoiran, Paillet y participeront le samedi 9 septembre de 14h à 19h. Mme Deymier, Présidente de l'ASCT en est la coordinatrice.

- M. le maire rapporte que Mme Deymier a reçu plusieurs propositions pour l'achat d'un défibrillateur ; la Croix Rouge a suggéré un type de matériel et a proposé une formation aux gestes des premiers secours (640€ pour 15 personnes) ;

- M. le maire signale que Mme Laulan a prévu d'organiser un accueil aux nouveaux habitants le 8 septembre avec un apéritif ; Mme Laulan doit se charger des invitations et des modalités de l'organisation.

- Soutien aux viticulteurs : M. le maire communique le mail du service développement économique de la CdC des PEDM relatif au gel du mois d'avril demandant une aide pour mener une enquête de terrain auprès des viticulteurs de la commune avec repérage sur cartes des dégâts (à minima 30%). M. Verdier se chargera de contacter les viticulteurs de la commune.

- M. Delpont expose son projet de Balade, à pied, à vélo, à cheval, le 16 septembre

prochain, journée du patrimoine, qu'il envisage de faire avec les châteaux ; il invite les conseillers à rejoindre le groupe qui a déjà travaillé sur le dossier. Une réunion est prévue à La Clyde le 5 juillet prochain.

- H. GOGA présente le film d'animation réalisé par les enfants pendant le temps des TAP.
- Mme Refauvelet arrive à 19h55
- M. Napsans rend compte de la dernière réunion dans le cadre de la charte des Séniors ; un forum aura lieu le 8 octobre ; le 7 juillet, seront proposés dans le cadre du festival de Rions, un spectacle et diverses activités.
- M. Verdier nous parle de la visite du château Renon inauguré le 22 juin après d'importants travaux de rénovation.
- Après avoir exposé certaines particularités de la culture de la vigne en bio, il signale qu'il souhaiterait créer un syndicat de vin bio, inexistant à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.